

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 23 (1915)
Heft: 5

Artikel: Les arbres de la liberté en 1798
Autor: Mogeon, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berne paraît d'ailleurs avoir eu pour cette paroisse une sollicitude qui remonte déjà à l'époque qui suivit immédiatement les guerres de Bourgogne. On trouve en effet dans les manuaux du Conseil de Berne, à la date du 24 juin 1481, soit trois ans avant que la question des territoires conquis par les guerres de Bourgogne eût été réglée entre les confédérés : « Au Sacristain de Granges. Comme les ciboires, les fonts baptismaux et la crédence du st-sacrement ne sont pas sous clef et se trouvent ainsi mal gardés, invitation sérieuse de MM. SS. d'y remédier et de soigner ces objets comme il convient. »

Granges faisait-il donc à ce moment-là partie de l'éphémère *bailliage de Solopiern* (Surpierre) mentionné en 1478 ? Ce serait un point intéressant à élucider, cette période transitoire étant du reste fort mal connue.

AUG. BURNAND.

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ en 1798.

L'arbre de liberté planté à Estavayer.

A Estavayer, le Grand conseil d'Estavayer du 27 janvier 1798, réuni sous la présidence de Noble Magnifique et très honoré Seigneur Avoyer de Lanther entend la lecture de différentes proclamations et missives et convoque immédiatement « tous les bourgeois chefs de famille internes de cette ville » pour leur en donner connaissance. L'avoyer s'étant retiré, « les prénommés Citoyens ont d'un accord unanime consenti d'arborer la cocarde verte, comme couleur de la république Lémanique, ensuite que les citoyens des treize villages Bourgeois seroient convoqués pour deux heures de relevée à l'effet de planter sur la place vers le

Bamp des halles *l'arbre de la Liberté orné d'un ruban en lozange couleur verte.*

Et qu'après l'inauguration et cérémonie les citoyens conseillers François Laurent Chaney, Banneret Joseph Croisier, Emanuel Tardy, Major de ville, Nicolas Perrier, Lieutenant de Grenadiers se transporteront comme députés de la Bourgeoisie générale vers nos chers amis, bons concitoyens et voisins de la ville de Payerne pour les remercier de leurs avis et bons offices, comme aussi de leur témoigner le désir que nos citoyens ont de conserver de concert bonne harmonie, intelligence avec eux, aide et assistance réciproque au besoin. Le même jour que devant à deux heures de relevée, la Bourgeoisie générale étant assemblée, *l'Arbre de la liberté Lémanique* orné de ses couleurs vertes a été planté en la place devant dénommée aux acclamations d'un peuple nombreux de citoyens amis de la Liberté au son de la caisse et de l'artillerie.

L'atteste, Charles Auguste Croisier, secrétaire du comité d'Estavayer.

(*Archives cant. Doss. de l'Ass. prov.*)

L'arbre de la liberté planté à Berne.

(Extrait d'une lettre de Begos, mars 1798, Recueil de pièces, fol. 488).

Begos, délégué vaudois, écrit à Lausanne :

« ... Nous sommes invités à une fête bien extraordinaire sur ce sol : on plante l'arbre de la liberté à trois heures et l'Assemblée provisoire ayant témoigné à nos représentants qu'elle nous verrait avec plaisir quelques momens dans son sein, mes collègues m'ont demandé de jeter sur le papier un mot analogue à la circonstance. L'Assemblée a paru l'entendre avec intérêt. Nous avons été fort bien accueillis ; accolade fraternelle, honneur de la séance à des

Vaudois et dans la salle des Deux Cents, était une innovation bien singulière. Dieu sait comment quelques-uns des jadis gouvernans nous voyaient dans cette enceinte.

Les représentants bernois tous décorés de l'écharpe verte (qu'ils ont adoptée et qui est devenue ici la couleur générale), nous ont pris sous les bras et nous plaçant au milieu de leur corps nous ont conduit chez le général Brune qu'ensuite nous avons accompagné à la Maison de Ville où en attendant que l'arbre de la liberté fût élevé la musique jouait *Çà ira, Ça ira*, et d'autres airs patriotiques.

C'est encore dans la Chambre du Deux Cent qu'avait lieu cette fête nouvelle et de longtemps assurément il n'a paru autant d'harmonie.

Un officier français a égayé la scène en montant à deux pieds sur le carreau de velour cramoisi où s'asseyaient sous un dais les jadis Excellences; il couvrit d'un morceau de papier attaché avec des oubliés l'ours doré qui surmontait le trône. Il y avait écrit ces mots : Liberté, Egalité. Un moment après, un autre officier de l'état major s'écrie ! « Musique, musique. Allons, un petit air pour adoucir les playes du gouvernement. »

On annonce que l'arbre s'élève. Le général Brune sort avec le président et suivi de l'assemblée qui assiste à la cérémonie où chacun d'eux fit un petit discours. Le peuple applaudit, fit des acclamations : « Vive Berne, vive la liberté, vive la république helvétique » et je vous assure qu'après le bruit du canon qui avait grondé sur les têtes et vis-à-vis des traces encore sanglantes d'une guerre meurtrière il s'est manifesté passablement d'allégresse.

Avec tout cela je ne crois à la régénération réelle que d'un très petit nombre d'individus... »

Berne, 9 mars 1798.

Le général de Bons, commandant en chef les troupes vaudoises au comité militaire et de sûreté générale siégeant à Lausanne.

Citoyens,

La cérémonie d'aujourd'hui est un événement trop extraordinaire et trop intéressant dans l'histoire de notre révolution pour ne pas vous en donner quelques détails. C'est aujourd'hui que s'est planté l'arbre de liberté devant l'Hôtel de Ville de Berne. Cette cérémonie s'est faite avec solennité. Le général Brune conduit par une députation de l'Assemblée provisoire bernoise suivi des généraux de l'armée et de tout son état-major précédé de la musique et d'une escorte nombreuse à pied et à cheval s'est rendu de chez lui (le Stift) à la Maison de Ville dans la salle des Deus-Cent où était rassemblée toute l'Assemblée provisoire et nombre d'autres spectateurs. C'était le rendez-vous général en attendant que l'arbre fût sur pied. Cet entracte a été égayé par les airs de *Çà ira, Où peut-on être mieux, la Carmagnole*, etc. Un aide de camp a jugé que l'ours devait se cacher derrière la liberté pour n'être point aperçu des spectateurs dans une fête où elle seule devait apparaître; aussi a-t-il appliqué sur la figure de cet animal qui dominait le trône de l'avoyer une grande feuille de papier blanc où étaient écrits les mots de liberté et d'égalité. Le général averti que l'arbre était à moitié planté s'est rendu en procession sur le balcon; le citoyen Frisching ci-devant trésorier s'est placé à côté de lui et en peu de paroles a félicité le peuple de ce que l'arbre de liberté était enfin planté au milieu d'eux, a fait des vœux pour qu'il portât des fruits heureux et a crié : Vive la république.

Le général Brune a promis au peuple la protection de la

grande nation et tous ses efforts pour adoucir les maux que la conduite imprudente de l'ancien gouvernement lui avait causé; il a terminé son discours par : Vive les deux républiques; l'air de *Cà ira* entrecoupait les harangues et égayait l'assemblée. On descendit du balcon et par hommage pour l'arbre de la liberté et prouver les vœux que l'on faisait pour la prospérité, le citoyen Frisching jeta quelques pellées de terre sur les racines, le général Brune en fit autant, ainsi que ceux de sa suite. La procession fit une assez longue promenade dans la ville par la Grand'Rue précédée de la musique; on reconduisit ainsi le général Brune chez lui.

Voilà, citoyens, quelques détails de cette journée qui marquera d'une manière si intéressante pour nous dans notre histoire et nous liera à jamais par la reconnaissance par la plus vive reconnaissance à la République française et ses généraux.

Si cette lettre vous parvient comme je le présume, avant l'arrivée de vos députés, ces détails préliminaires intéresseront peut-être l'assemblée, elle aura la satisfaction de recevoir dans son sein des membres du département bernois qui s'empresseront à prouver leur adhésion formelle aux nouveaux principes en venant fraterniser avec nous au nom de leurs concitoyens.

Salut et respect.

DE BONS, général. »

Très humble requête des entrepreneurs qui ont posé l'arbre de la liberté de la Palud.

Citoyen président et membres du comité des finances de Lausanne.

Les entrepreneurs pour avoir posé l'arbre de la liberté à la place de la Palud, Jean-Abram Henry Lavanchy, Marc-Anthoine Laune et Jean-Louis Blondel, représentent avec

respect que la dite place étant une des principales de la ville à l'égard de sa grandeur, et place d'armes devant la maison commune et par le rassemblement des marchés en grains et autres denrées de victuailles, considérant le grand nombre des étrangers passant et gens des marchés que leurs affaires attirent à cette place, ils ont mis tous leurs soins pour distinguer cet arbre des autres de la ville, vu l'affluance des spectateurs plus qu'aux autres arbres, il est beaucoup plus grand et mieux orné pour attirer les regards de chacun et faire le sujet de leurs conversations, ce qui les a constitués à des frais plus considérables que ceux des autres arbres, tant pour la voiture que pour le travail de sa grandeur, enclos et ornement, ils prient le comité de considérer qu'ils n'ont d'autres ressources que leur travail pour leur entretien dans cette position pénible. Ils se recommandent à la générosité des citoyens de ce comité de leur accorder une gratification à leur volonté pour les indemniser de leurs frais et peines ; en les priant d'incliner à leur demande. Dans cet espoir ils prient le comité d'agréer leur respect et leurs vœux à l'Etre suprême pour la conservation et la prospérité de ce comité et de ses membres (pas de signatures, pas de date) *Archives cantonales*, Carton II, Doss. Ass. prov. comité des finances.

Le « Journal et Grand livre du comité de finances nous apprend qu'à la date du 23 mars il fut payé 32 L. « à Laune et consorts pour plantation de l'arbre de la Liberté à la Palud. »

Communication de L. MOGEON.